



FFSLC 

*Fédération Française
des Sports
et Loisirs Canins*



RÈGLEMENT DE COURSE

Canicross - Enfants

Saison 2026/2027

RÈGLEMENT DE COURSE FFSLC

Canicross - Enfants

Sommaire

CANICROSS - ENFANTS	1
1. PARTICIPATION	1
1.2 Canicross	1
2. DISCIPLINES	2
2.1 Canicross	2
2.2 Briefings Jeunes	2
2.3 Les départs	3
3. MATÉRIEL	3
3.1 Matériel de Canicross	3
4. DISTANCES ET TEMPÉRATURES	3
TABLEAU DES PÉNALITÉS	5

Modifications saison 2026/2027

CANICROSS - ENFANTS

1. PARTICIPATION

1.2 Canicross

1.2.1 Catégories autorisées :
BENJAMIN / MINIME / CADET

1.2.2 Catégories :
Les abréviations des catégories sont repérées dans l'ordre suivant :

1. Handisport	H – Parasport
2. Disciplines	C – Canicross
	V – CaniVTT
	CP – Canipédicycle/Canitrottinette
3. Sexe	F – Femme
	H – Homme
4. Catégorie d'âge	B – Benjamin
	M – Minime
	C – Cadet

1.2.3 L'accompagnateur

- Tout accompagnateur devra être déclaré sur la plateforme lors de l'inscription.
- L'accompagnateur, attaché au chien, devra justifier d'un matériel conforme, incluant une distance de longe de sécurité de 50 cm plus longue que celle de l'accompagné, lui permettant de contrôler, à tout instant, l'animal.
- L'accompagnateur ne peut tenir la main de l'enfant que s'il y a un risque immédiat de danger pour celui-ci (cf. tableau des pénalités : art. 20.22).
- Cependant la course étant celle de l'enfant, l'accompagnateur (attaché au chien ou non) devra être placé en permanence en arrière de l'enfant et ne pas intervenir sur les ordres à donner au chien (sous peine de sanctions), sauf pour des raisons de sécurité (cf. tableau des pénalités : art. 20.3).
- L'accompagnateur (hors « guides ») n'est pas autorisé à faire usage de la parole (hors situation à risque). (cf. tableau des pénalités : art. 20.3).

- L'accompagnateur (relié au chien) sera autorisé à réguler (par sa ligne de trait) la traction du chien, uniquement sur les 200 premiers mètres de la course. (cf. art. 1.2.3b)
- Pour tous les enfants accompagnés, les 2 longes (mineur + accompagnateur) devront être présentées pour vérification, avant le retrait des dossards.

1.2.3a L'enfant devra être relié au chien avec l'équipement réglementaire.

1.2.3b Le jeune doit être capable de maîtriser son chien, seul, sur la ligne de départ comme en course. Le handler reste autorisé mais l'enfant doit être en mesure de maîtriser le chien au « lâché » du handler. Il est toléré, pour les jeunes accompagnés que la traction du chien soit maîtrisée par l'accompagnateur sur les 200 premiers mètres de la course.

La puissance du chien doit être compatible avec la morphologie et/ou la maîtrise de l'enfant et le chien éduqué en conséquence.

- Le juge est en mesure de demander un accompagnement de l'enfant s'il estime que la puissance du chien n'est pas compatible avec la morphologie et/ou la maîtrise de l'enfant.
- L'accompagnement des Benjamins, sur la totalité du parcours, est obligatoire. L'accompagnateur devra être relié au chien.
- Du 1er septembre au 31 janvier de la saison en cours, les minimes de 1^{ère} année de catégorie Minime pourront être accompagnés sans demandes particulières (inscrire l'accompagnateur sur la plateforme), y compris sur un championnat régional.

- Du 1^{er} février au 31 août, les minimes de 1^{ère} année ne pourront être accompagnés que sur demande d'autorisation auprès de la commission Jeunes avant la clôture des inscriptions via le formulaire dédié. Celui-ci est disponible sur le site de la FFSLC et à transmettre par mail à la commission Jeunes.
Sans cette autorisation, l'inscription de l'accompagnateur du minime ne pourra se faire sur la plateforme.
- L'accompagnateur d'un minime pourra être relié, ou non, au chien après demande d'autorisation via le formulaire dédié et transmis à la commission Jeunes. L'accompagnateur devra être identifiable (brassard, chasuble, dossard, ...).
Il pourra abandonner l'accompagnement du minime, en cours d'épreuve, à la condition de quitter le parcours pour ne pas perturber les autres participants.
- Tout minime pourra être accompagné jusqu'à la ligne matérialisée par l'organisateur, soit environ 200 mètres. Y compris sur les championnats nationaux. Lors du détachement, l'accompagnateur ne devra pas perturber les autres concurrents, et devra sortir du circuit.
- Aucun minime ne pourra être accompagné sur un championnat National, au-delà des 200 premiers mètres. Exception faite du championnat de France « Neige », sur demande d'autorisation.
- Les minimes accompagnés prendront le départ après les minimes non-accompagnés.
- Aucune autorisation d'accompagnement ne sera accordée pour les minimes de 2^{de} et 3^{ème} année de catégorie Minime (hors Parasport).

- L'accompagnement d'un concurrent se fait uniquement à pied.
- Aucune autorisation d'accompagnement ne sera accordée pour la catégorie Cadet (hors Parasport).

Benjamins	Minimes	Cadets	Parasports
Accompagné sur toute la course	<u>Accompagné sur autorisation :</u> *Toute la course *Sur une partie	Pas d'accompagnement	De droit pour toutes les catégories
Accompagnateur attaché au chien	<u>Accompagnateur sur autorisation :</u> *Attaché *Au chien		<u>Accompagnement :</u> *Baudrier *Main *Non relié
	Pas d'accompagnement		

2. DISCIPLINES

2.1 Canicross

2.1.1 Discipline ayant comme spécificité l'union d'un seul chien et d'un coureur à pied reliés entre eux de façon bien définie, effectuant de concert le même effort physique sur un parcours tracé à l'avance.

2.1.2 Le classement du challenge « Chiens d'Or » sera établi à l'issue de la dernière épreuve de la saison considérée.

2.2 Briefings Jeunes

Le briefing des Benjamins et Minimes sera prodigué par l'organisation en présence d'un juge et son horaire devra être stipulé à l'ordre du jour de la journée.

Il est fortement conseillé aux catégories Benjamins et Minimes d'assister à ce briefing.

2.3 Les départs

2.3.1 Départs Canicross

2.3.1a Spécificités du Canicross « jeunes » :

- Les départs Benjamins s'effectueront uniquement en départ individuel en contre-la-montre.
- Les départs Minimes pourront s'effectuer soit en départ individuel en contre la montre ou 2 par 2 maximum si l'aire de départ le permet.
- Les départs Cadets pourront s'effectuer en départ individuel ou en départ groupé 5 par 5 maximum si l'aire de départ le permet.

2.3.1b Départ groupé :

- Le terrain doit être suffisamment large et ne pas comporter de rétrécissement avant une centaine de mètres.

3. MATÉRIEL

3.1 Matériel de Canicross

3.1.1 En Canicross, l'usage de chaussures de cross (munies de pointes), de chaussures munies de crampons métalliques ou toute semelle présentant un danger pour le chien est strictement interdit en toutes circonstances.

L'usage de chaînes à neige (sous les chaussures) est toléré sous réserve qu'elles ne soient pas coupantes ou présentant un risque pour le chien (**présence de pointes métalliques**). Le juge de course doit faire une vérification de ce matériel et l'autoriser, ou non, en fonction du risque.

3.1.2 La laisse ou longe avec amortisseur d'une longueur totale, en extension, de 2 mètres maximum, est obligatoire.

La mesure se fait « longe en extension », **longe seule**.

3.1.3 Le harnais du chien : ce harnais de traction devra être confortable afin de ne pas blesser l'animal. Il devra être adapté à sa morphologie, à savoir :

- Ne comprimer ni la cage thoracique ni la trachée.

- Ne pas entraver le mouvement des épaules.
- Sont proscrits tous les harnais de type travail, les harnais de type norvégien ainsi que les harnais anti-traction (tout harnais présentant une attache au niveau du poitrail, même si celle-ci a été enlevée).
- Un juge peut faire contrôler un harnais non adapté à la morphologie du chien et refuser son départ suivant la décision du contrôle matériel.

3.1.4 Au choix, le coureur devra également porter une ceinture abdominale d'une largeur de 7 cm minimum ou une ceinture sous-cutale (type baudrier) ou un cuissard avec ceinture intégrée.

3.1.5 Tout concurrent devra mettre son matériel en conformité avec les précédents paragraphes pour pouvoir prendre le départ.

3.1.6 Tous les chiens nécessitant une muselière (chiens de catégorie 2 ou chiens « réactifs » / « perturbateurs ») pourront prendre le départ, sauf arrêté local, municipal ou préfectoral plus restrictif. Il devra s'agir d'une muselière adaptée, permettant au chien d'ouvrir la gueule, de sortir la langue, haleter, de se désaltérer, tout en gardant sa fonction sécuritaire (voir [les muselières préconisées](#)).

4 DISTANCES ET TEMPÉRATURES

4.1 Elles varient entre 1 et 3.5 km kilomètres selon les catégories.

4.1.1 Généralités

La configuration du paysage (relief, parcours boisé ou aride), les conditions climatiques (pluie, vent) sont des critères qui permettent de rallonger ou de raccourcir un parcours.

L'organisateur se doit d'adapter les distances et les horaires en fonction de la saison et des conditions météorologiques du jour.

L'organisateur devra informer les concurrents et notifier ces dispositions en cas de modification du parcours.

4.2 Distances maximales par catégorie en Canicross :

Température	Jusqu'à 16°C	De 17°C à 20°C	De 21°C à 25°C
Benjamins	1 500 mètres	1 500 mètres	1 000 mètres
Minimes	2 500 mètres	2 500 mètres	2 000 mètres
Cadets	3 500 mètres	3 500 mètres	2 500 mètres

Se référer à l'article 4 du tronc commun.

4.3 Spécificités du Canicross Enfants

La reconnaissance du parcours est fortement conseillée.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de concurrents sur une course en Cadets, l'organisateur aura la possibilité de fusionner la catégorie Minimes et Cadets avec une distance maximale de 2500 mètres.

4.4 Les difficultés importantes des parcours doivent être signalées de façon claire et évidente, par l'organisation.

Les juges FFSLC ont autorité pour exiger le contournement d'une portion ou d'un obstacle jugé dangereux, en tenant compte des contraintes imposées par les administrations (ONF, Préfecture...). Les distances, pourcentage de bitume, dénivelé maxi positif (D+) devront être indiqués sur la fiche d'inscription.

Il est primordial de respecter scrupuleusement l'allure de l'animal et de s'adapter à son rythme.

Ne jamais omettre de le laisser se désaltérer sur les points d'eau et, ce qui est le plus important, le mouiller pour le rafraîchir.

4.5 Quelle que soit la température, il est nécessaire de prendre toutes les précautions d'usage.

4.5a Obligation de placer une douchette ou un grand bac (100 litres environ) pour tremper les chiens au départ et à l'arrivée.

4.5b A l'arrivée, l'eau devra être potable pour les chiens. Il faudra donc prévoir des récipients pour tremper les chiens (type bac à sable pour enfants) et en disposer d'autres pour éteindre leur soif (type seau).

4.5c Dès que la température est supérieure à 20°C, un point d'eau tous les 2 kilomètres est obligatoire (100 litres minimum).

TABLEAU DES PÉNALITÉS

CANICROSS ENFANTS			
20.3	Pour les courses Benjamins et Minimes, l'accompagnateur placé en avant de l'enfant ou intervient sur les ordres donnés au chien (hors contexte sécurité)	20.3	1 minute de pénalité à partir de la première observation
20.22	Pour les courses Benjamins et Minimes, l'accompagnateur tient la main de l'enfant (hors cas de sécurité)	20.22.1	Rappel à la première observation
		20.22.2	30 secondes de pénalité à partir de la deuxième observation